



## Achat voiture chez un mandataire

Par franc, le 28/09/2021 à 11:34

Bonjour.

C'est la première fois que j'achète un véhicule neuf.

J'ai acheté cette voiture chez un commerçant qui est un mandataire qui diffuse très fréquemment une publicité télévisée.

Après livraison, j'ai demandé à la marque l'adresse du concessionnaire agréé le plus proche de mon domicile pour les révisions.

La première révision s'est bien déroulée chez ce garagiste de la marque.

Devenu client, j'ai repris rendez-vous pour la seconde visite sous garantie.

Là étant, le responsable d'atelier m'a surpris par son ton m'indiquant qu'il allait bien faire la 2ème révision, qu'il fallait considérer comme une faveur la mise à jour du GPS de la voiture, que la garantie de la marque pour ce véhicule serait amputée de deux ans, qu'il devrait garder la voiture au moins une journée et que je ne bénéficierai pas d'un véhicule de prêt malgré l'éloignement de mon domicile. (60Kms).

Devant mon étonnement quant à ces précisions, devant mes arguments quant au refus de prêt d'une voiture puisque je régle une facture de 400€ environ à chaque révision à ce grand garage, sa réponse est laconique.

"Voilà ce qui arrive quand on passe par un mandataire". (Sic).

Si ces indications sont réelles, je ne le savais pas lors de l'achat et je ne trouve aucun texte qui régit la vente par mandataire.

Merci pour vos informations et avis.

Par P.M., le 28/09/2021 à 11:49

Bonjour,

En tout cas, à mon avis, le prêt d'un véhicule est un geste commercial auquel n'est pas tenu le concessionnaire...

Par **Louxor\_91**, le **28/09/2021** à **12:08**

Bonjour,

la mise à jour d'un GPS est en général payante ! Hormis l'aspect assurance réduite (?), le reste n'est que gestes commerciaux à mon sens. Le concessionnaire les applique ou pas. Et le mandataire n'est pas responsable de l'attitude du concessionnaire ?

Par **janus2fr**, le **29/09/2021** à **07:11**

Bonjour,

Avez-vous un contrat d'entretien avec ce garagiste incluant le véhicule de prêt ? Sans cela, je ne vois pas bien comment vous pourriez en exiger un.

Personnellement, je n'ai pas acheté mes véhicules par mandataire mais bien chez le concessionnaire et si je veux un véhicule de remplacement lors des entretiens, je le paie, on ne m'en fait pas cadeau.

Par **youris**, le **29/09/2021** à **10:17**

bonjour,

le concessionnaire ne vous doit que la garantie constructeur.

vous pouvez faire part de vos problèmes au mandataire à qui vous avez acheté ce véhicule.

vous devez avoir en votre possession le contrat de vente du mandataire comportant les clauses relatives à la garantie.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **29/09/2021** à **20:47**

Bonsoir

J'en suis à mon 4eme véhicule acheté via mon mandataire, 25%, c'est 2 années d'argus gagnées tout à fait légalement.

Juridiquement, un agent ou concessionnaire de la marque ne peut pas refuser d'effectuer l'entretien, la voiture de prêt est une action commerciale, que tout le monde ne pratique pas. Vous pouvez aussi changer d'agent...